

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

REVISION DU TAUX DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

Conformément aux dispositions de la note d'information visée par L'AMMC en date du 13 décembre 2024 sous la référence n° VI/EM/038/2024 relative à l'émission de l'emprunt obligataire subordonné de Wafasalaf, qui stipulent une révision annuelle du taux d'intérêt de la tranche « B » à la date d'anniversaire de la date de jouissance des obligations, le nouveau taux d'intérêt qui sera appliqué à partir du 26 décembre 2025 est de 2.91%.

Ce taux est révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) calculé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib, soit 2,31% augmenté d'une prime de risque de 60 pbs, soit 2,91% applicable à compter du 26 décembre 2025 au 26 décembre 2026.

Casablanca, le 26 décembre 2025

Pour tout contact relatif à la communication financière:
Monsieur Vincent DUCHEMIN Directeur Pôle Finance
72, Angle Bd Abdelmoumen et Rue Ramallah, Casablanca - Tél. : 05.22.54.51.51

